

Le Crédit d'Impot Recherche

Un avantage à mettre en avant pour votre recrutement en entreprise en CDI

Connaissez-vous le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ?

Le CIR est une incitation fiscale en faveur de la recherche et de l'innovation et dont la dernière réforme importante date de 2008. Il permet aux entreprises de payer moins d'impôts sur leurs bénéfices, ou si elles ne payent pas d'impôt, de se voir restituer le montant dont elles peuvent bénéficier.

Le CIR récompense les investissements R&D des entreprises par un crédit d'impôt ; c'est à dire principalement l'affectation de leurs équipes techniques à des projets caractérisés par une incertitude technique forte.

Le CIR se détermine après avoir calculé le montant des dépenses R&D de l'entreprise (les frais de personnel scientifique, les achats de sous-traitance de R&D, l'amortissement de matériel R&D, les frais de Propriété Intellectuelle, etc.). Selon le statut de l'entreprise, le CIR peut-être alors égal à 30%, 40% ou 50% de ce montant¹.

Savez-vous qu'il favorise le recrutement des jeunes docteurs par les entreprises ?

Cette mesure ciblant les jeunes docteurs a été renforcée en 2008 dans la dernière réforme de la loi qui encadre le CIR².

Lorsqu'une entreprise recrute un jeune docteur plutôt qu'un ingénieur sur un poste de chercheur et lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Stabilisation ou augmentation des effectifs de l'entreprise qui recrute
- Le recrutement du jeune docteur se fait par l'intermédiaire d'un CDI
- Il s'agit du premier CDI de ce jeune docteur

Alors, pendant les deux ans qui suivent ce recrutement, l'entreprise va avoir la possibilité de prendre en compte le **quadruple³ de la rémunération du jeune docteur** (salaire brut fiscal et charges patronales associées) dans son assiette de dépenses R&D, utilisée comme base de calcul du CIR.

¹ Si l'entreprise est primo-déclarante, elle bénéficiera du taux dérogatoire de 50% la première année d'option, puis du taux de 40%, la seconde année d'option.

² Article 244 quater B du Code Général des Impôts

³ Contre une multiplication par 1,75 dans le cas d'un ingénieur ou d'un technicien

Le Crédit d'Impot Recherche

Le tableau suivant compare selon deux scénarios, une fraction des montants de CIR pouvant être déclarés par l'entreprise après le recrutement d'un chercheur :

Salaire brut chargé payé par l'entreprise pendant les 24 premiers mois du CDI	Montant de CIR théorique (calculé au titre des 24 premiers mois suivant le recrutement)	
	Chercheur	Chercheur docteur
104 k€	55 k€	125 k€

Cet exemple montre que le bénéfice de ce crédit d'impôt peut permettre de couvrir 120% des 24 premiers mois de salaire du docteur, contre seulement 52% dans le cas du recrutement d'un autre profil (master, ingénieur, etc.).

Toutes les entreprises qui peuvent bénéficier du CIR connaissent - elles cet avantage ?

Non, pas systématiquement

Les entreprises qui investissent fortement en R&D connaissent généralement bien les avantages du CIR. Cependant, les recruteurs directs ou les responsables techniques de l'entreprise ignorent fréquemment les subtilités du CIR et notamment l'avantage spécifique ciblant les jeunes docteurs.

Cela s'explique facilement

Le CIR est un dispositif dont le calcul reste complexe et dont la gestion est, dans la plupart des entreprises, confiée à la direction financière ou au contrôle de gestion car les éléments de calcul sont confidentiels (notamment l'accès aux salaires des personnels).

Dans la majorité des PME, à part les start-up bien conseillées, les recruteurs ne rencontrent pas fréquemment de candidats docteurs et ne sont pas sensibilisés à cet avantage par leur direction.

Communiquez sur cet avantage et faites la différence auprès des recruteurs !

Pour en savoir plus sur le CIR, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁵.

⁴ Rapport annuel 2009 de l'ABG – 35 k€ : salaire moyen de recrutement des docteurs dans le privé.

⁵ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid23676/le-credit-impot-recherche.html>